

UNE NOUVELLE LOI POUR COMBATTRE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Le gouvernement McGuinty s'emploie à renforcer les protections des travailleurs

NOUVELLES

Le 20 avril 2009

La violence et le harcèlement ne peuvent pas être tolérés au travail. C'est le message que veut transmettre le gouvernement de l'Ontario en déposant un projet de loi visant à modifier la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Si les modifications proposées sont adoptées, elles aideront à protéger les travailleurs contre la violence et le harcèlement.

Voici ce que ferait le projet de loi s'il est adopté :

- Les employeurs devront élaborer un plan comprenant des politiques et des programmes visant à aider à prévenir la violence et le harcèlement au travail.
- Les employeurs devront prendre des précautions raisonnables pour protéger des employés contre des actes de violence familiale qui pourraient être commis dans leurs lieux de travail.
- Les travailleurs auront le droit de s'écarter des situations dangereuses, s'ils croient être sous la menace immédiate d'un danger à cause d'un acte de violence au travail.

Le gouvernement a également pris des mesures particulières pour combattre la violence dans le secteur de la santé. Il vient en effet de nommer deux « champions des milieux de travail sains », dont la mission sera d'implanter une culture de la sécurité professionnelle dans les établissements de soins de santé partout en Ontario. Ce sont les personnes suivantes :

- Rob Devitt, président et chef de l'administration, Toronto East General Hospital;
- D^{re} Heather Laschinger, professeure distinguée et directrice associée des travaux de recherche en sciences infirmières à l'École des sciences infirmières de l'Université Western Ontario.

CITATIONS

« S'il est adopté, le projet de loi aiderait à créer, dans les lieux de travail partout en Ontario, le genre d'état d'esprit qui rendrait tout à fait inacceptable la violence au travail. »

– Peter Fonseca, ministre du Travail

« Nos champions nous aideront à mettre en œuvre la stratégie que poursuit le ministère pour rendre les milieux de la santé plus sûrs pour le personnel infirmier, les médecins et tous ceux qui travaillent dans le secteur des services de santé en Ontario. »

– David Caplan, ministre de la Santé et des Soins de longue durée

« Les femmes en Ontario méritent de se sentir en sécurité et respectées dans leurs lieux de travail. Cette loi va aider à protéger un nombre accru de femmes contre des conjoints maltraitants et contre le harcèlement au travail. »

– Deb Matthews, ministre déléguée à la Condition féminine

FAITS EN BREF

- Le projet de loi vise à renforcer la stratégie provinciale *Sécurité au travail Ontario*.
- Du 1^{er} avril au 30 septembre 2008, des inspecteurs ont fait 198 vérifications sur place et édicté 185 ordres reliés à des actes de violence au travail.

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir les efforts que déploie le gouvernement de l'Ontario pour aider à garantir la [santé et la sécurité au travail](#).

Projet de loi 168, [Loi de 2009 modifiant la Loi sur la santé et la sécurité au travail \(violence et harcèlement au travail\)](#)

Susan McConnell, bureau du ministre, 416 326-7710
Jackie Rancourt, Direction des communications, 416 326-1407

ontario.ca/nouvelles-travail
Available in English